

INTÉRESSEMENT, PARTICIPATION ET PLANS D'ÉPARGNE SALARIALE

CHOISIR, METTRE EN PLACE ET PILOTER LES DISPOSITIFS EN TENANT COMPTE DE LA LOI PACTE

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte l'application des nouveaux produits d'épargne retraite introduits par la Loi PACTE du 22 mai 2019

LÉGISLATION APPLICABLE À L'ÉPARGNE SALARIALE : IMPACTS DES ORDONNANCES MACRON ET DE LA LOI PACTE

- › Participation, intéressement et autres dispositifs
- › Caractère facultatif ou obligatoire des dispositifs, mise en place, négociations, bénéficiaires
- › Construction de l'accord associant les partenaires sociaux et les salariés
- › Baisse du forfait social : comment réduire la charge financière pour l'employeur ? Les leviers d'action
- › Modalités de dépôt et de conclusion des accords
- › Communication et information des salariés sur les dispositifs d'épargne salariale

Quiz de synthèse

PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS DE L'ENTREPRISE

- › Calcul du seuil de 50 salariés
- › Calcul et répartition de la Réserve Spéciale de Participation (RSP)
- › Indisponibilité, cas de déblocage anticipé, possibilité de déblocage immédiat
- › Abondement par l'employeur

Quiz de synthèse

L'INTÉRESSEMENT

- › Modification de l'accord d'intéressement : le blocage par défaut...
- › Définition des unités de travail pertinentes
- › Choix des critères et règles de calcul en adéquation avec les objectifs de l'entreprise
- › Modalités de conclusion ou de ratification de l'accord - Renégociation des accords

Étude de cas : les différents accords d'intéressement

PLANS D'ÉPARGNE SALARIALE (PER) : PERECO, PERO / ART 83

- › Quels dispositifs pour quelles finalités ?
- › Les plans d'épargne retraite introduits par la loi Pacte : le PER individuel (PERin), le PER collectif (PERECO) et le PER obligatoire (PERO)
- › Mise en place des différents plans : modalités d'adhésion par défaut
- › Mécanismes d'alimentation : participation et intéressement, versements volontaires, CET...
- › Choix d'un abondement employeur

Quiz de synthèse

INTÉGRER LE RÉGIME SOCIAL ET FISCAL DE L'ÉPARGNE SALARIALE

- › Régime social (cotisations sociales, CSG/CRDS) - Régime fiscal et avantages possibles
- › Abaissement du forfait social, cas de suppression de la taxe employeur sur l'abondement (Loi Macron)...
- › Sécurisation renforcée de l'accord d'intéressement

LA PASSERELLE DU COMPTE ÉPARGNE TEMPS (CET) VERS LE PER

- › Le CET en tant que passerelle vers un plan d'épargne retraite
- › Quels avantages mutuels pour l'entreprise et le salarié ?

GESTION FINANCIÈRE DES PLANS D'ÉPARGNE

- › Fonctionnement des Fonds Communs de Placement d'Entreprises (FCPE)
- › Les supports financiers de l'actionnariat salarié
- › Focus sur l'investissement "socialement responsable"
- › Gestion pilotée du PERECO répondant à l'exigence de la loi Macron

Cas pratique

FOCUS SUR LA SORTIE DU PER EN RENTES

- › Différents types de rentes
- › La rente viagère : taux technique et fiscalité

OBJECTIFS

- Mettre en place ou réviser les systèmes d'épargne salariale dans son entreprise.
- Intégrer les dernières modifications issues de la loi Pacte.
- Intégrer l'épargne salariale dans la négociation des politiques de rémunération pour la développer.
- Optimiser son coût salarial en bénéficiant des exonérations sociales et fiscales attachées aux dispositifs.
- Intégrer les notions de gestion financière associées aux dispositifs.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une vue complète des aspects juridiques et de la gestion de tous les dispositifs d'épargne salariale existants
- La possibilité de travailler sur les documents des participants
- Des modèles d'accords d'épargne salariale

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services RH/personnel, responsables paie, administratifs, comptables et financiers, responsables des avantages sociaux, responsables rémunération, commerciaux en épargne salariale, représentants du personnel

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
 Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
 Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
 Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'embarquement et attestation de fin de formation
 Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 725 € HT - Réf : RET-RDPI
 1 889 € HT avec accès e-ressources pendant un an à : L'épargne salariale dans l'entreprise (remise de 42 %, soit 164.14 € HT au lieu de 283 € HT)

Validité : 30 juin 2024

PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :
 les 18 et 19 mars 2024
 les 30 et 31 mai 2024
 les 9 et 10 décembre 2024

Paris Montparnasse :
 les 18 et 19 mars 2024
 les 1 et 2 octobre 2024
 les 9 et 10 décembre 2024

Participant(e)

Mme M. Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
E-mail
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)
Tél. (ligne directe).....
Tél. mobile (pour infos de dernière minute).....

Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :
.....

Formation choisie

Titre.....
Référence.....
Dates.....
Lieu.....
Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an, à un tarif très avantageux (remise de 50% sur le prix public).
Merci de préciser votre choix :

Formation + Accès e-ressources pendant un an * Formation seule

Tarif

Indiquez le tarif HT selon l'option choisie.....

Entreprise / Établissement

Raison sociale.....
Adresse.....
Code postal | | | | | Ville.....
Téléphone..... Fax.....
N° d'identification (TVA intracommunautaire).....
Code APE / NAF..... N° Siret | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Responsable de l'inscription

Mme M. Nom..... Prénom.....
Service/Fonction.....
Tél. (ligne directe)..... E-mail.....

Facturation/Règlement

FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de Mme M.
Nom.....
Prénom.....
Service/Fonction.....
E-mail.....
Libellé de la facture.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser.....

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI NON

Si OUI, numéro :
GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO.....
Numéro de prise en charge.....
Adresse de votre OPCO.....
Code postal | | | | | Ville.....

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/cgv/

Prise en charge (si parcours certifiant) :
 CPF Entreprise OPCO